



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

André MILANO
Vice-président de la F.F.S.B.
Responsable du Pôle Sportif

à

Mmes, MM. les Présidents de LBR
Mmes, MM. les Présidents de CBD

Réf : PC/XM/089

Copie à :

Chrono
Comité directeur
CN Traditionnel

Objet : Catégorisation 2020/2021

Villeurbanne, le 2 juillet 2020

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Dans un communiqué du Bureau fédéral du 22 avril 2020, nous vous informions de mesures prises en matière sportive suite à la suspension de la saison due à la pandémie de Covid19.

Le gel de la catégorisation de tous les licenciés adultes pour 2020/2021 a suscité des demandes de dérogations pour lesquelles l'avis des comités d'appartenance a été sollicité lorsque ces demandes n'avaient pas transité par eux.

La Coordination nationale sportive a examiné les courriers reçus et les justificatifs fournis.

Dans un souci de justice sportive, les grands principes suivants, présentés au Comité directeur du 25 juin dernier, ont été arrêtés :

- ✓ Les licencié(e)s isolé(e)s en F2 ou M2 en 2019/2020 et
- ✓ Les licencié(e)s catégorisé(e)s en 3^{ème} ou 4^{ème} division pour le compte de la saison sportive 2019/2020, mais coopté(e)s dans une équipe déclarée sont autorisé(e)s à demander la délivrance d'une licence 3^{ème} division sans restriction pour le compte de la saison sportive 2020/2021.

- ✓ La rétrogradation de 3^{ème} en 4^{ème} division sans restriction n'est autorisée que pour les licencié(e)s âgés de plus de 75 ans, c'est-à-dire nés en 1945 ou avant, ainsi que le Comité directeur de la F.F.S.B. l'a voté le 6 février 2020.

Je profite de ce courrier pour répondre aux nombreuses interrogations sur la reprise des compétitions et vous informe que le Premier Ministre a indiqué qu'il n'y aurait pas de grand rassemblement (plus de 5 000 personnes) jusqu'en septembre. D'ici là, la taille des rassemblements autorisés évoluera en fonction du contexte sanitaire dans notre pays et selon la situation par département.

En tout état de cause, il ne pourra y avoir de compétitions sportives avant la fin du mois de juillet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de mes cordiales salutations.

Pour André MILANO
La Secrétaire générale,

Brigitte COCHARD

63 Rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

